



## Violences conjugales

-----  
Par Enigmatic

Bonjour,

J'ai déposé plainte contre mon conjoint car il a été violent envers moi, il a été placé en garde à vue et il est convoqué pour une composition pénale car il a reconnu les faits.

Il est père d'une petite fille de 5 ans qui vit avec nous 1 week-end sur 2 et les vacances scolaires. Son ex-compagne a été mise au courant de sa mise en garde à vue et a relancé le JAF avec son avocat et assistante sociale.

En sachant que lors des faits de violences, sa fille n'était pas présente dans le domicile et que c'est arrivé qu'une seule fois. Il est un très bon père et il a commis une erreur une seule fois sur ma personne et qui ne concerne ni sa fille, ni son ex.

Est-ce qu'il risque de perdre la garde de sa fille ? Qu'est-ce qu'il encoure concrètement au niveau du JAF ?

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Ne sous estimez pas la situation. La violence n'est jamais acceptable, même une seule fois.

Il risque surtout des sanctions pour les violences envers vous.

Son DVH peut être modifié comme par exemple transformé en visite en milieu médiatisé.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Une "erreur", c'est quand on oublie ses clefs sur la porte en partant ou qu'on ne voit pas le panneau de limitation de vitesse. Frapper son épouse, ça s'appelle un délit, sauf si c'est parce qu'on a ouvert trop brutalement la porte du couloir.

Cette enfant est accueillie plusieurs jours par mois dans un foyer où un homme a déjà frappé son épouse. Etant donné le très haut de récurrence des violences familiales, le fait que les violences vont toujours en augmentant et que les violences conjugales sont fréquemment annonciatrices de violences sur les mineurs, ça regarde bien évidemment la mère de l'enfant.

Statistiquement il est très probable que cette enfant soit un jour ou l'autre témoin de scènes de violences, puis victime.

La seule exception à la répétition des coups, c'est quand l'auteur des violences se découvre un problème (psychiatrique, drogue...) qui est correctement pris en charge. Seuls des soins médicaux adaptés peuvent empêcher la récurrence.

Partant, il est du devoir de la mère de s'assurer que sa fille est en sécurité. Si elle ne le faisait pas, elle risquerait que sa fille soit placée voire d'être poursuivie par la justice.

Votre époux risque en effet de voir son droit de visite suspendu ou transformé en visites médiatisées.

La cause des coups et son attitude pour résoudre le problème va beaucoup jouer : s'il se contente de dire qu'il regrette et qu'il ne recommencera plus et que de toute façon c'est vous l'avez provoqué, c'est plus mal engagé que s'il se fait sevrer pour un problème d'alcool ou suivre par un psychiatre.

S'il est vraiment un bon père, il fera tout pour s'assurer qu'il n'est pas un danger pour sa fille et qu'il ne risque pas de recommencer.